

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER LES FONCTIONS A TEMPS PARTIEL

DEMANDE DE REPRENDRE LES FONCTIONS A TEMPS PLEIN à/c du 01/09/2022

Division des ressources humaines
 Dossier suivi par: Philippe VERCAUTER
 Téléphone: 05 36 25 72 56
 Mél.: drh1.ia82@ac-toulouse.fr
 12, avenue Charles-de-Gaulle
 82017 Montauban cedex

Références: Décret n° 82-624 du 20 juillet 1982 modifié
 Décret n°2002-1072 du 7 août 2002
 Décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008

Les demandes de temps partiel annualisé doivent faire l'objet d'un courrier joint au présent document, précisant les modalités d'organisation du service (cf décret du 7 août 2002).

Nom : Prénom :
 Affectation : à titre définitif à titre provisoire
 Participerez-vous au mouvement intra départemental pour la rentrée scolaire 2022: oui non

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation de :

EXERCER MES FONCTIONS A TEMPS PARTIEL DU...../...../..... AU/...../..... 1^{re} demande renouvellement

de droit

- Pour élever un enfant de moins de 3 ans**, ce temps partiel est comptabilisé à temps plein à titre gratuit, pour la liquidation de la retraite. Date de naissance de l'enfant :/...../.....
- Pour élever un enfant adopté (3 ans à compter de son arrivée au foyer)** ce temps partiel est comptabilisé à temps plein à titre gratuit, pour la liquidation de la retraite. Date arrivée de l'enfant :/...../.....
- Pour donner des soins à son conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap**
- En cas de handicap relevant de l'obligation d'emploi.**

Quotité demandée: (ne cocher qu'une seule des sept cases suivantes)

- dans le cadre d'une répartition hebdomadaire: **indiquez le nombre de ½ journées libérées** 2 3 4 4,5
- dans le cadre d'une répartition annuelle 60 % 70 % 80 %

sur autorisation pour raison personnelle

- dans le cadre d'une répartition hebdomadaire: **indiquez le nombre de ½ journées libérées** 2 4,5
- dans le cadre d'une répartition annuelle..... 80 %
- Temps partiel annualisé à 50%: période travaillée à temps complet septembre/ janvier février/ juin indifférent

J'ai bien noté que ce temps partiel peut être comptabilisé sur demande, comme une période de travail à temps plein, dans la limite de 4 trimestres (ou 8 pour les personnels handicapés) pour la liquidation des droits à pension, sous réserve d'une surcotisation

→ je demande à surcotiser je ne demande pas à surcotiser

J'ai bien noté que la demande de surcotisation vaut pour toute la période visée par l'autorisation de travail à temps partiel et ne peut avoir pour effet d'augmenter la durée des services admissibles en liquidation de ma pension de retraite de plus de 4 trimestres (8 pour les personnels handicapés).

REPRENDRE MES FONCTIONS A TEMPS PLEIN A COMPTER DU 1^{er} septembre 2022

Temps partiel accordé en 2021/2022:%	
Date : Signature de l'intéressé(e):	
<p style="text-align: center;">Temps partiel sur autorisation</p> <p>Avis de l'Inspecteur de l'Education nationale</p> <p><input type="checkbox"/> favorable</p> <p><input type="checkbox"/> défavorable (Les refus opposés à une demande de travail à temps partiel doivent être précédés d'un entretien et motivés dans les conditions définies par la loi n° 79-587 du 11 juillet 1979)</p> <p>Fait à le.....</p> <p>Signature :</p>	<p style="text-align: center;">Temps partiel de droit</p> <p>Visa de l'Inspecteur de l'Education nationale</p> <p>Fait à le.....</p> <p>Signature :</p>